HBS

Conseils

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

- **Stéphane HUITRIC**
  Expert Comptable
  Commissaire aux Comptes
  (Bureaux de Quimper et Douarnenez)

- **Marie-Odile POULHALEC**
  Expert Comptable
  (Bureau de Douarnenez)

LIGUE DE BRETAGNE DE TENNIS
1 rue Stanislas Le Compagnon
56300 PONTIVY

Rapports du Commissaire aux comptes
Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

HBS CONSEILS
" Le Marygold "
3, rue Pitre CHEVALIER
29000 QUIMPER
Tél. 02 98 90 89 00 - Fax 02 98 90 89 18
E-mail : hbs@hbsconseils.fr
SAS au capital de 42 000 €
RCS Quimper B 307 603 738

HBS CONSEILS OCÉAN
16, rue Saint-Michel
BP 315
29173 DOUARNENEZ CEDEX
Tél. 02 98 92 01 12 - Fax 02 98 92 16 85
E-mail : hbs@hbsocean.fr
SAS au capital de 38 112 €
RCS Quimper B 325 413 094

LIGUE DE BRETAGNE DE TENNIS

1 rue Stanislas Le Compagnon

56300 PONTIVY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/08/2020

Mesdames, Messieurs,

Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE DE BRETAGNE DE TENNIS relatifs à l'exercice clos le 31/08/2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que la crise sanitaire liée au Covid-19 n'a donné lieu à aucun ajustement dans les comptes annuels clos au 31 août 2020.

Justification des appréciations :

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les travaux d'audit ont porté sur l'ensemble des comptes.

Nous attirons votre attention sur les indications mentionnées dans l'annexe légale dans les « Faits caractéristiques de l'exercice » et dans les « Changements de méthode comptable ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres du Comité Directeur :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

A QUIMPER, le 16/10/2020

Société HBS CONSEILS
Commissaire aux Comptes,
Représentée par Stéphane HUITRIC,

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou évènements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

LIGUE BRETAGNE

BILAN AU 31 AOUT 2020

(en Euros)

ACTIF (emplois)

	N			N-1
	Brut	Amort / Prov	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche et développement	0	0	0	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques, procédés,logiciels, dr	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles				
Terrains	13 028	3 579	9 450	12 055
Constructions	15 856	15 856	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	253 268	200 946	52 322	59 278
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés	0	0	0	0
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres	5 478	0	5 478	3 804
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	287 630	220 381	67 249	75 138
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	0	0	0	0
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	0	0	0	0
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0	0
Autres	150 062	0	150 062	125 337
Valeurs mobilières de placement	300 000	0	300 000	0
Instruments de trésorerie	0	0	0	0
Disponibilités	522 485	0	522 485	924 948
Charges constatées d'avance	11 202	0	11 202	6 191
TOTAL ACTIF CIRCULANT	983 749	0	983 749	1 056 476
Frais d'émission des emprunts	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts	0	0	0	0
Ecarts de conversion Actif	0	0	0	0
TOTAL GENERAL	1 271 380	220 381	###########	###########

PASSIF (ressources)

	N	N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	273 659	208 321
Fonds propres complémentaires	0	0
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	0	0
Ecarts de réévaluation	0	0
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves pour projets de l'entité	0	0
Autres	0	0
Report à nouveau	0	0
Excédent ou déficit de l'exercice	-90 648	65 338
Situation nette	183 011	273 659
Fonds propres consomptibles	0	0
Subvention d'investissement	0	0
Provisions réglementés	0	0
TOTAL FONDS PROPRES	183 011	273 659
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs et donations	0	0
Fonds dédiés	0	0
TOTAL FONDS REPORTES	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques	196 000	245 000
Provisions pour charges	77 381	141 288
TOTAL PROVISIONS	273 381	386 288
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	0	0
Emprunts et dettes auprès de établissements de crédit	207 945	0
Emprunt et dettes financières diverses	47 570	58 469
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0	667
Dettes des legs et donations	0	0
Dettes fiscales et sociales	135 226	135 111
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	192 083	264 473
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance	11 783	12 947
TOTAL DETTES	594 607	471 667
Ecarts de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL	###########	###########
Contrôle actif = passif	*0,00*	*0,00*

HBS Conseils
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat Aux Comptes
"Le Marygold"
3, rue P'tre Chevalier - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 90 89 00 - Fax 02 98 90 89 18

HBS Conseils
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat Aux Comptes
"Le Marygold"
3, rue Pitre Chevalier - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 90 89 00 - Fax 02 98 90 89 18

TENNIS LIGUE BRETAGNE

COMPTE DE RESULTAT AU 31 AOUT 2020

(en Euros)

	N	N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	0	25 723
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	0	0
dont ventes de dons en nature	0	0
Ventes de prestations de service	209 228	210 558
dont parrainages	25 833	0
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	45 500	1 435 186
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	0	0
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	0	0
Mécénats	15 000	0
Legs, donations et assurance-vie	0	0
Contributions financières	1 304 539	0
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	287 096	184 821
Utilisations des fonds dédiés	0	0
Autres produits	1 184	7 796
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 862 548**	**1 864 083**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	48 680	50 059
Variation de stock	0	0
Autres achats et charges externes	450 820	416 652
Aides financières	283 156	287 190
Impôts, taxes et versements assimilés	46 586	45 423
Salaires et traitements	649 747	635 338
Charges sociales	235 316	234 343
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	15 783	12 299
Dotations aux provisions	26 896	28 924
Reports en fonds dédiés	0	0
Autres charges	2 842	1 075
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**1 759 826**	**1 711 303**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**102 721**	**152 780**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	1 466	560
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	324
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	**1 466**	**883**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilés	3 008	0
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL CHARGES FINANCIERES	**3 008**	**0**
2. RESULTAT FINANCIER	**-1 541**	**883**
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**101 180**	**153 663**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opération de gestion	11 694	18 870
Sur opération en capital	0	0
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	69 000	17 000
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	**80 694**	**35 870**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opération de gestion	2 522	96
Sur opération en capital	220 000	0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	50 000	124 100
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	**272 522**	**124 196**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL	**-191 828**	**-88 325**
Participation des salariés au résultat (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0
TOTAL DES PRODUITS	**1 944 708**	**1 900 836**
TOTAL DES CHARGES	**2 035 357**	**1 835 498**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-90 648**	**65 338**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	138 428	140 500
Bénévolat	106 575	120 360
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**245 003**	**260 860**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à dispositions gratuite de biens	9 950	14 580
Prestations en nature	138 428	140 500
Personnel bénévole	106 575	120 360
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**254 953**	**275 440**
Contrôle avec le bilan	*0,00*	*0,00*

Aides financières		
Subventions FFT	1 304 539	0
Ministère / DDJS	29 500	39 499
Subventions		
Conseil régional	16 000	16 000
Conseil général	0	0
Municipalités / intercommunalités	0	0
Autres	0	0
TOTAL	**1 350 039,38**	**55 499,00**

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29/11/1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2020 dont le total est de 1.050.999 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et présentant un résultat de -90.648 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 16/10/2020.

Faits caractéristiques de l'exercice :

- Engagement en matière de pension et retraite :

  Le montant des engagements retraite au 31/08/2020 est estimé à 148 184 € réparti comme suit :

  - Provision comptabilisée pour 27.381,15 €
    Une dotation a été comptabilisée au cours de cet exercice pour 26 896 €. La provision a été reprise au cours de l'exercice pour 120.802,85 € suite à la souscription le 01/07/2020 d'un contrat "Extension fin de carrière" auprès d'une compagne d'assurance.
  - Engagement externalisé pour 120 802,85 €. L'association a souscrit à un contrat "Extension Fin de Carrière" auprès de PREDICA, filiale de CREDIT AGRICOLE ASSURANCES.

- Le calcul de la provision fin de carrière a été revu en 2020 : la décote appliquée au calcul en fonction de l'âge est passé de 20% pour la tranche d'âge 55 à 59 ans au lieu de 30%.

- Deux procédures prud'homales sont en cours à la date de clôture de l'exercice. Une provision pour risque est comptabilisée dans les comptes pour les deux litiges pour un montant de 196.000 euros.

Evènements significatifs postérieurs à compter de la clôture : NEANT

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Changement de méthodes

- Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

• Logiciel	2 ans
• Agencements et aménagements des constructions	2 à 10 ans
• Matériel sportif	2 à 5 ans
• Matériel de bureau et informatique	2, 3 et 4 ans
• Mobilier de bureau	10 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Partenariat

La Ligue de Bretagne a conclu des conventions de partenariat ou de mécénat avec CREDIT AGRICOLE, MAAF Assurances, BAC XEROX, la SAS DSI (DUNLOP), OPEL Pontivy, EPS Padel, SOL CONCEPT, STTS, SPORTING SOLS, EMG CHARPENTES, MGP MATIC, STOPLED et SPORT INITIATIVE.

Ces sociétés s'engagent à fournir soit une dotation en matériel à la ligue et aux Comités soit une dotation financière à la Ligue.

Valorisation du bénévolat

77 bénévoles ont une fonction au sein du comité de direction ou dans l'une des 16 commissions régionales. Leur investissement pour la Ligue est évalué à 7000 heures annuelles. En valorisant cet investissement sur la base du SMIC (*valeur au 31/08/2020 : 10,15€*), cela représente une somme de 106.575 € charges comprises.

LIGUE BRETAGNE

Pontivy, le 31/08/2020

VALORISATION DES FLUX

Mise à disposition par la DRJS de 2 cadres techniques :

Gaël MARCELIN, Conseiller Technique Régional Coordonnateur et Vincent DARRIET, Conseiller Technique Régional.
Ils sont rémunérés par la Jeunesse et Sport sur la base d'un volume annuel de 215 jours.
Ils estiment à 92% le quota de leurs missions effectuées pour le compte de la Ligue soit 198 jours.
La valorisation financière de leur salaire pour les missions Ligue est de **138 428 €.**
Les frais inhérents à leurs déplacements (repas, hébergement...) sont pris en charge par la Ligue.
Un véhicule de fonction est mis à leur disposition par la Ligue contre redevance et participation financière pour le carburant à usage personnel.

HBS Conseils
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat Aux Comptes
"Le Marygold"
3, rue Pitre Chevalier - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 90 89 00 - Fax 02 98 90 89 18

Mise à disposition de la Ligue par la FFT d'une flotte d'ordinateurs :

Pour info, les postes hors flotte fédérale loués à la société SCH coutent :

- Poste fixe : 201 € / semestre
- Portable : 285 € / semestre

La FFT met à disposition de la Ligue 5 postes fixes et un portable. On peut estimer financièrement cette dotation à : 5 x (201 x2) + (285 x 2) soit : **2 580 €.**

Mise à disposition de véhicules par OPEL

La marque OPEL (Garage Pontivy Automobile), partenaire de la Ligue, prête gratuitement à la Ligue des véhicules pour des déplacements sur les compétitions. On peut estimer que le Garage OPEL a mis à notre disposition 8 véhicules pour une valeur approximative de **3 600 €.**

Dotation de balles avec le partenaire Dunlop

La ligue reçoit de Dunlop, dans le cadre du partenariat, une dotation de 1440 tubes de 4 balles pour une valeur de 7.540 €.
Cette dotation est en partie rétrocédée aux comités départementaux à savoir : 180 tubes par CD.
Restent donc à la Ligue 1440 – (4x180) = 720 tubes pour une valeur de **3.770 €.**

Valorisation du bénévolat

77 bénévoles ont une fonction au sein du comité de direction ou dans l'une des 16 commissions régionales. Leur investissement pour la Ligue est évalué à 7000 heures annuelles. En valorisant cet investissement sur la base du SMIC (*valeur au 31/08/2020 : 10,15€*), cela représente une somme de **106.575 €** charges comprises.

LIGUE BRETAGNE

TABLEAU DES VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS 2020

(en Euros)

	Montant au N-1	Acquisitions & Augmentations	Diminutions	Virement de poste à poste	Montant au N
Immobilisations brutes					
Immobilisations incorporelles	2 959	0	2 959		0
Immobilisations corporelles	294 192	6 221	18 260	0	282 153
Immobilisations en cours	0	0		0	0
Immobilisations financières	3 804	3 564	1 890		5 478
Total	**300 955**	**9 785**	**23 109**	**0**	**287 630**
Amortissements & provisions					
Immobilisations incorporelles	2 959	0	2 959		0
Immobilisations corporelles	222 858	15 783	18 260		220 381
Immobilisations en cours	0				0
Immobilisations financières	0	0	0		0
Total	**225 817**	**15 783**	**21 219**	**0**	**220 381**
Immobilisations nettes					
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	71 334	-9 562	0	0	61 771
Immobilisations en cours	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	3 804	3 564	1 890	0	5 478
Total	**75 138**	**-5 998**	**1 890**	**0**	**67 249**
Contrôle avec le bilan	*0,00*	*0,00*			*0,02*

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES PROVISIONS 2020

(en Euros)

	Montant au N-1	Dotations	Reprises	Montant au N
Provisions pour risques LT	245 000	0	49 000	196 000
Provisions pour indemnités de retraite	121 288	26 896	120 803	27 381
Provisions pour charges LT hors PIDR	20 000	50 000	20 000	50 000
TOTAL	**386 288**	**76 896**	**189 803**	**273 381**

ANNEXE				
Engagement pour indemnités de retraite				0

HBS Conseils
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat Aux Comptes
"Le Marygold"
3, rue Pitre Chevalier - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 90 89 00 - Fax 02 98 90 89 18

LIGUE BRETAGNE

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 AOUT 2020

(en Euros)

	Montant brut	Échéances	
		Jusqu'à un an	A plus d'un an
DETAIL DES CREANCES			
Prêts, dépôts et cautionnements	0		0
Avances & acomptes versés	0	0	
Clients	0	0	
Associations affiliées	6 732	6 732	
Autres créances	143 330	143 330	
TOTAL	**150 062**	**150 062**	**0**
DETAIL DES DETTES			
Emprunts à long et moyen terme (principal)	207 945		207 945
Intérêts provisionnés	0	0	
Crédits bancaires à court terme	0	0	
Fournisseurs	0	0	
Associations affiliées	148 798	148 798	
Autres dettes	226 081	226 081	
TOTAL	**582 824**	**374 879**	**207 945**

HBS Conseils
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat Aux Comptes
"Le Marygold"
3, rue Pitre Chevalier - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 90 89 00 - Fax 02 98 90 89 18

LIGUE BRETAGNE

TABLEAU DES EMPLOIS / RESSOURCES AU 31 AOUT 2020

(en Euros)

		n
RESSOURCES		
	Résultat net	-90 648
(+)	Dotation aux amortissements	15 783
(+)	Dotations aux provisions long terme	76 896
(-)	Reprise sur provisions long terme	189 803
(-)	Quote-part subventions d'invest virées au résultat	0
	MBA	**-187 772**
	Subventions d'investissements reçues	0
	Nouveaux emprunts	220 000
	Cessions / Remboursements d'immobilisations	1 890
	Autres	
	TOTAL DES RESSOURCES	**34 118**
EMPLOIS		
	Remboursements emprunts à long terme (part du capital < à 1 an)	12 055
	Investissements	9 785
	Autres	
	TOTAL DES EMPLOIS	**21 840**
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT		**12 279**

FONDS DE ROULEMENT AU 31 AOUT 2020

(en Euros)

		N-1	N	
	Fonds associatifs	273 659	183 011	0,00
(+)	Provisions à long terme	386 288	273 381	0,00
(+)	Dette à long terme (supérieures à 1 an)		207 945	0,00
(-)	Actif immobilisé net	75 138	67 249	0,02
FONDS DE ROULEMENT NET		**584 809**	**597 088**	

Contrôle de la variation du fonds de roulement *0,02*

HBS Conseils
Société d'Expertise Comptable
et de Commissariat Aux Comptes
"Le Marygold"
3, rue Pitre Chevalier - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 90 89 00 - Fax 02 98 90 89 18

LIGUE DE BRETAGNE DE TENNIS

1 rue Stanislas Le Compagnon

56300 PONTIVY

EXERCICE DU 01/09/2019 AU 31/08/2020

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2020

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 31 Août 2020, il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

A QUIMPER, le 16/10/2020

Société HBS CONSEILS
Commissaire aux Comptes,
Représentée par Stéphane HUITRIC,